



Annulation d un contrat avec un constructeur

Par aka76, le 15/12/2008 à 23:29

bonjour,

nous avons signe un contrat avec un constructeur immobilier.apres plusieurs rendez vous le constructeur nous informe qu il ne peut pas tenir son plan de financement.

nous avons fait personnellement plusieurs simulations de prêts qui malheureusement nous confirme que le projet dépasse de trop notre enveloppe.

nous avons avec accord du constructeur mis un terme a notre contrat.nous avons déposé un courrier en main propre puis envoyer un recommandé avec accusé de réception en leur demandant une confirmation écrite de l annulation du contrat

Après 3 semaines nous avons toujours pas eu la lettre de confirmation ainsi que de nouvelles de leur part.

Que pouvons nous faire ?

a t on le droit de faire affaire avec un autre constructeur?

en attendant une réponse de votre part veuillez agréer nos sincères salutations